

DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 22 juin 2021

Séance du 22 juin 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 19

Le 22 juin 2021 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 15 juin 2021.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Geneviève	STALL
Mme	Géraldine	LE COZ
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

M.	Raymond	GARCIA
----	---------	--------

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Isabelle	DEVAUX
M.	Tony	GUERY
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
M.	Xavier	TESTARD
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-22062021 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DU CDG

La Présidente fait savoir aux membres du Conseil d'administration, que le projet de Plan de formation du personnel du CDG 2021, tel que soumis à leur vote, a reçu un avis favorable du collège « élus » et un avis favorable du collège « agents » du Comité technique lors de sa séance du 15 juin 2021.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de la Présidente, et les avis sus rappelés entendus,

ADOpte le plan de formation du personnel du CDG pour l'année 2021, tel que ci-dessous :

PLAN DE FORMATION DU CENTRE DE GESTION ANNEE 2021											
DOMAINES	OBJECTIFS POURSUIVIS/ ORIENTATIONS	INTITULE DU STAGE DUREE ORGANISME	Ref Stage	BENEFICIAIRES (NOMBRE, SERVICES)	TYPE FORMATION	DF oui/non	PRIORITE 1,2,3	COÛT	OSBERVATIONS DATES EVENTUELLES	NOMBRE DE JOURS EN 2021	Observation
FONDAMENTALIX (30 jours de base)	Acquérir une méthode de travail rédaction, synthèse, entraînement concours - Préparer une évolution professionnelle: un changement de cadre d'emploi	Préparation examen rédacteur principal 2ème classe - CNFPT	SXK0G	1 adjoint administratif, service gestion des carrières	Préparation concours examen	oui	1	inclus ds le 1%	Test Orientation le 20 mars 2020 (0.5 jour) Préparation Mars à septembre 2021 (21 jours)	21	
METIERS	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des agents contractuels de droit public - CNFPT	17 OL4P3090	1 adjoint administratif administration générale	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus ds le 1%	Les 4 et 5 novembre 2021 + 1 à distance	3	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les règles d'élaboration et d'exécution du budget de la collectivité - CNFPT	17 SXK50216	1 adjoint administratif administration générale	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus ds le 1%	Les 19 et 20 avril 2021	2	Annulé par le CNFPT
	Acquisition de connaissances	Accueil des personnes en situation de handicap	17 SXK55195	1 adjoint administratif administration générale	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Atelier programmation session à Angers	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Le cumul d'activités, d'emplois et de rémunérations	17 OL4BH043	1 adjoint administratif principal de 1ere classe, service gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 1er octobre 2021 + 0.5 à distance	1,5	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les règles et méthodes d'annualisation du temps de travail	17 RHG80010	1 adjoint administratif principal de 1ere classe, service gestion des carrières	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 8 et 9 novembre 2021	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les règles et méthodes d'annualisation du temps de travail	17 RHG80010	1 rédacteur, service gestion des carrières	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 8 et 9 novembre 2021	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La rédaction et le contrôle des actes administratifs	17 OL4W1115	1 rédacteur, service gestion des carrières	Professionalisation 1er emploi	non	3	inclus dans le 1%	Les 23 et 24 septembre 2021 + 0.5 à distance	2,5	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les actes administratifs en matière de personnel	17 RHD50013	1 rédacteur, service gestion des carrières	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 9 et 10 décembre 2021	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des agents contractuels de droit public	17 OL4P3090	1 rédacteur, service gestion des carrières	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 4 et 5 novembre 2021 + 1 à distance	3	
	Acquisition de connaissances	Initiation à la CNRACL - CNRACL		1 attaché, service gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	A déterminer		
	Mise à jour des connaissances - suivi de l'actualité	Actualités juridiques et jurisprudentielles - INSET - 1 jour		1 attaché, service gestion des carrières 1 adjoint administratif principal 2ème classe, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 14 juin 2021	2	Annulé par le CNFPT
	Mise à jour des connaissances - suivi de l'actualité	Actualité réglementaire et jurisprudentielle de la commande publique		1 adjoint administratif principal 2ème classe, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	A déterminer		
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Missions, rôle du DPO (délégué à la protection des données) et RGPD - CNFPT - distanciel		1 adjoint administratif principal 2ème classe service informatique	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	du 10 au 28 mai 2021 en distanciel	2,25	
Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Perfectionnement à la pratique de la Médiation		1 administrateur général, 1 attaché principal, 1 adjoint administratif	Professionalisation tout au long de la carrière	non	1	8 064 €	Du 21 avril 2021 au 28 juin 2021	27	Délégation CA N° 2 28022018	
INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	Approfondissement des connaissances	Word 2016 - Niveau confirmé - CNFPT - 2 jours	17 B6376040	1 adjoint administratif principal de 1ere classe, service gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	en attente de devis	4 et 5 octobre 2021	2	
	Acquisition connaissances sur MOOVAPPS (GED)	Mise en place de la GED MOOVAPPS		Service gestion des carrières (9 agents)	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	2 670 €	Le 9 mars et 11 mai 2021	1,5	Réalisé
ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	Faciliter l'intégration dans la fonction publique territoriale, acquérir des connaissances relatives à l'environnement territorial dans lequel ils exercent leurs missions	Formation d'intégration catégorie C - CNFPT - 5 jours	SXKCDKM	1 adjoint administratif administration générale	Obligatoire intégration	non	1	inclus dans le 1%	Du 22 au 26 février 2021	5	Réalisé

Coût supplémentaire au 1% CNFPT = 10734 € (Hors frais de déplacement des agents)

TOTAL JOURSIAN 80,76

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme

Fait à Angers

Le 22 juin 2021

Présidente

E. MARQUET



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 22 juin 2021

Séance du 22 juin 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 19

Le 22 juin 2021 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 15 juin 2021.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Geneviève	STALL
Mme	Géraldine	LE COZ
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

M.	Raymond	GARCIA
----	---------	--------

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Isabelle	DEVAUX
M.	Tony	GUERY
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
M.	Xavier	TESTARD
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 2-22062021 : COÛTS CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Le conseil d'administration décide d'arrêter comme suit les coûts des concours et examens ci-dessous :

<i>Date liste d'aptitude</i>	<i>concours</i>	<i>coût du concours</i>	<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>Coût/inscrit</i>	<i>Nombre de lauréats</i>	<i>Coût/lauréat</i>
01/04/2020	ATSEM	112 720.24€	821	137.30€	41	2749.27€
<i>Date liste d'aptitude</i>	<i>Examen professionnel</i>	<i>coût de l'examen</i>	<i>Nombre d'inscrits</i>	<i>Coût/inscrit</i>	<i>Nombre de lauréats</i>	<i>Coût/lauréat</i>
18/12/2020	ADJT TECH PRINC 2CL	124 921.78€	132	946.38€	99	1261.84€
11/01/2021	RED PRINC 1 ^{ER} CL	68 646.05€	121	567.32€	82	837.15€

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 22 juin 2021

La Présidente
E. MARQUET



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 22 juin 2021

Séance du 22 juin 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 19

Le 22 juin 2021 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 15 juin 2021.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Geneviève	STALL
Mme	Géraldine	LE COZ
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

M.	Raymond	GARCIA
----	---------	--------

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Isabelle	DEVAUX
M.	Tony	GUERY
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
M.	Xavier	TESTARD
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 3-22062021 : SORTIES D'INVENTAIRE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration décide des sorties d'inventaire suivantes :

Num Serie	Type	Modèle	Marque	Date facture	Fournisseur	Num Inventaire	Localisation
A7R0321001525	Photocopieur	MF254	Olivetti	25/05/2016	PREMIUM	428	Accueil
E60181M4J208065	Fax	FAX 8070P	Brother			Petit Materiel	Bureau Administration générale
A2X132700108	Photocopieur	MF652+	Olivetti	25/05/2016	PREMIUM	429	Salle Reprographie
FLG3L2J	UC	DELL optiplex 210L	DELL	23/11/2006	DELL	295B	Syndicat (CFDT)
CN21C1B15P	Imprimante	OfficeJet 6000	HP	01/08/2012	ABG	377	Syndicat (CFDT)

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 22 juin 2021

La Présidente
E. MARQUET



DELIBERATION
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 22 juin 2021

Séance du 22 juin 2021
Nombre de membres en exercice 30
Nombre de membres présents 19

Le 22 juin 2021 à onze heures se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 15 juin 2021.

Monsieur Jean-Paul BOISNEAU est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
M.	Jean Paul	BOISNEAU
M.	Alain	DELETRE
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
M.	Joël	BEAUDUSSEAU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Hubert	BOULTOUREAU
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Anne	GUILMET
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
Mme	Valérie	LEVEQUE
M.	Yann	PILVEN le SEVELLEC
Mme	Véronique	RENAUDON
Mme	Geneviève	STALL
Mme	Géraldine	LE COZ
M.	Didier	ROISNE

b) Membres suppléants

M.	Raymond	GARCIA
----	---------	--------

ETAIENT EXCUSES :

Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Isabelle	DEVAUX
M.	Tony	GUERY
M.	Patrick	MARY
M.	Christophe	POT
M.	Pierre	ROBE
Mme	Sylvie	SOURISSEAU
M.	Xavier	TESTARD
Mme	Frédérique	DROUE D'AUBIGNY

Représentant Ville d'Angers

Ainsi que Madame GUILLERAUT-COLAS, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion. ABSENTE excusée.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 4-22062021 : CONVENTION AVEC LE CNFPT POUR COMITE MEDICAL ET COMMISSION DE REFORME

La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration

- que le Centre de gestion assure le secrétariat du Comité médical au bénéfice des agents du CNFPT effectuant leur mission dans le département de Maine-et-Loire, que le Comité médical est, dans les conditions fixées par le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, consulté obligatoirement pour :

- la prolongation du congé de maladie ordinaire au-delà de six mois consécutifs,
 - l'octroi et le renouvellement d'un congé de longue maladie ou de longue durée,
 - la réintégration à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée,
 - la réintégration après douze mois consécutifs de congé de maladie ordinaire,
 - la mise en disponibilité d'office pour raisons de santé et son renouvellement,
 - le reclassement pour inaptitude physique,
- ainsi que dans tous les autres cas prévus par des textes réglementaires ;

- qu'à cette fin, il a été passé entre les deux établissements une convention qu'il convient de renouveler.

Les membres du Conseil d'administration,

AUTORISENT, la Présidente à signer la convention telle que ci-dessous :



**CONVENTION ENTRE
LE CNFPT ET LE CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE
en application de la convention-cadre d'orientation
entre le CNFPT et la FNCDG**

Entre les soussignés

LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CNFPT)
80 rue de Reuilly
CS 41232
75578 PARIS CEDEX 12

représenté par son président, Monsieur François DELUGA, dûment habilité à cet effet par son conseil d'administration et ci-après désigné par « CNFPT ».

d'une part,

Et

LE CENTRE DE GESTION
représenté par sa présidente, Madame Elisabeth MARQUET dûment habilitée à cet effet par son conseil d'administration,

d'autre part,

Ci-après conjointement désignés « les parties »

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT



En application de la convention-cadre conclue entre le CNFPT et la FNCDG, qui fixe le cadre général des conditions d'exercice de la mission « comités médicaux », il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention fixe les conditions et modalités d'exercice de la mission « comités médicaux » dont le CNFPT souhaite confier le secrétariat au centre de gestion départemental de Maine et Loire

Article 2 : Compétences du comité médical départemental

Le comité médical départemental est chargé de donner au président du CNFPT, dans les conditions fixées par le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés pour raison de santé des fonctionnaires territoriaux, l'octroi et le renouvellement des congés de maladie et la réintégration à l'issue de ces congés, lorsqu'il y a contestation.

Il est consulté obligatoirement pour :

- la prolongation du congé de maladie ordinaire au-delà de six mois consécutifs,
- l'octroi et le renouvellement d'un congé de longue maladie ou de longue durée,
- la réintégration à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée,
- la réintégration après douze mois consécutifs de congé de maladie ordinaire,
- la mise en disponibilité d'office pour raisons de santé et son renouvellement,
- le reclassement pour inaptitude physique,

ainsi que dans tous les autres cas prévus par des textes réglementaires.

Article 3 : Obligations des parties

Le secrétariat du comité médical du centre de gestion départemental assure la préparation des séances, organise les réunions, rédige les procès-verbaux et transmet les avis.

Article 3-1 : Pour le centre de gestion départemental

Le secrétariat administratif du comité médical est assuré par le centre de gestion départemental qui :

- élabore le calendrier annuel des réunions,
- réceptionne le dossier de saisine, vérifie les pièces reçues et demande des éléments complémentaires, le cas échéant,
- enregistre la demande complète adressée par le CNFPT,
- saisit le médecin agréé compétent qui convoque l'agent à l'expertise,



- assure le suivi de l'expertise (relance, demande d'éléments complémentaires, réception du rapport...),
- inscrit le dossier à l'ordre du jour de la réunion du comité médical,
- convoque tous les membres de l'instance,
- informe le médecin de prévention de la structure concernée du CNFPT,
- informe l'agent de la date à laquelle le comité médical examinera son dossier, de ses droits, concernant la communication de son dossier et la possibilité de faire entendre le médecin de son choix, des voies de recours possibles devant le comité médical supérieur,
- reçoit le cas échéant l'agent concerné et répond aux sollicitations téléphoniques,
- transmet l'avis du comité médical à la direction des ressources humaines et du dialogue social du CNFPT dans les huit jours suivant la tenue de la réunion,
- assure la veille réglementaire, le suivi de la doctrine et de la jurisprudence concernant les domaines d'attribution du comité médical,
- apporte conseil et aide au CNFPT pour le traitement des situations médicales complexes et/ou d'urgence,
- dresse chaque année un état récapitulatif indiquant le nombre de dossiers inscrits aux séances.

Article 3-2 : Pour le CNFPT

Le CNFPT saisit le comité médical départemental et fournit une fiche de présentation de la situation de l'agent.

Il transmet au secrétariat toutes les pièces utiles aux médecins du comité médical pour qu'ils puissent émettre un avis éclairé.

Il informe le secrétariat du comité médical des décisions du président du CNFPT qui ne sont pas conformes aux avis.

Il prend directement en charge les frais d'expertise.

Article 4 : Modalités financières

Le coût par dossier est de 150 euros.

Ce montant forfaitaire par dossier inclut les frais de secrétariat du comité médical mais aussi, le cas échéant, des actions de conseil (au titre de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Le tarif défini n'inclut pas les frais d'expertise médicale qui restent à la charge du CNFPT.

Le tarif défini est susceptible de modification donnant lieu à l'établissement d'un avenant.

Après examen le centre de gestion adresse au CNFPT la liste des dossiers traités et la facture correspondante.

Le paiement des factures intervient mensuellement sur mandat administratif et virement de l'agent comptable du CNFPT au compte du centre de gestion départemental du Maine et Loire.



Article 5 : Information de la FNCDG

La FNCDG est destinataire d'une copie de la présente convention et de ses éventuels avenants.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 08 décembre 2020. Elle est conclue pour une période de trois ans renouvelables expressément pour une durée identique.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties.

Elle peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de trois mois.

Article 7 : Litiges

Tout litige né de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une tentative de règlement amiable entre les parties. A défaut d'accord à l'issue d'un délai de trente jours calendaires à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiée par l'une des deux parties et précisant la difficulté en cause chacune des parties peut saisir le tribunal territorialement compétent.

Fait à PARIS, le

En quatre exemplaires

Pour le centre de gestion

Pour le Centre national de la fonction
publique territoriale

Elisabeth MARQUET
Présidente du CDG de 49
Maire de Jarzé Villages

François DELUGA
Président du CNFPT
Maire du Teich

4

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 22 juin 2021

